



Le 15 septembre 2026

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
1001, boul. Robert-Bourassa  
6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 0B6  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0478**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 18 août et indiquant :

*« Je cherche à obtenir une copie numérique de la lettre d'intention signée en 1966 concernant le projet à Churchill Falls. Cette lettre précède le contrat de 1969. »*

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie du document faisant l'objet de votre demande. Seules les signatures manuscrites ont été retirées puisqu'elles ne sont pas accessibles suivant les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, il s'agit de renseignements personnels confidentiels concernant d'autres personnes que nous ne pouvons vous communiquer sans leur consentement.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline  
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p. j.